

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25163066*****16 DEC. 2025**

Greffe

N° d'entreprise : **0721 748 096****Nom**(en entier) : **EverZinc Group**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de l'Economie 4, 4431 Ans (Belgique)****Objet de l'acte : Transfert du siège**

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par décision unanime par écrit le 18 novembre 2025:

(…)

1. Transfert de siège de la société

Conformément à l'article 2:4 du Code des sociétés et des associations et à l'article 2 des statuts de la Société, le conseil d'administration décide de transférer le siège de la Société de :

Rue de l'Economie 4, 4431 Ans, Belgique

à :

Rue Denis Lecocq 90, 4031 Angleur, Belgique,

et ce avec effet immédiat.

(…)

2. Procuration

Le conseil d'administration décide de donner procuration à Maître Thibaut Willems, Maître Nathalie Van Landuyt, Maître Jennifer Esakwa Ayimona, Maître Mariman Mohamed Adem, Maître Sahar Sakkaf et/ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh BV/SRL, ayant son siège à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, chacun d'eux agissant individuellement avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en ce qui concerne les décisions susmentionnées de la Société, y compris la signature et le dépôt de la demande de modification de l'enregistrement de la Société auprès des services de la Banque- Carrefour des Entreprises, le dépôt de tous documents auprès du greffe compétent et l'accomplissement des formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. À cet effet, le mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer toutes pièces et, généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Sahar Sakkaf
Mandataire et avocate

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2025 - Annexes du Moniteur belge